



## Réunion publique projets UTD pour les RD le 24 Janvier 2019 à 20 h 00.

Etaient présents : M. FOUCHER (Président CCEJR) ; M. COLLINET (DST CCEJR). M.FAUVAGE (UTD Sud) ; Mme SECHET (Maire) ; M. DUBOIS ( 1<sup>er</sup> Adjoint) ; M.DUMAZERT ( Adjoint, Vice-président Urbanisme et Communication),M.ALLEAUME ( Vice-président Développement économique et en charge des Associations).

### L'ordre du jour :

- Aménagement RD191 /Sortie Nx locaux centre de Loisirs/cantine (rue des champs)
- Aménagement carrefour RD191/RD 148 "supérette"
- Étude pour la sécurisation du carrefour RD191/RD56
- Les aménagements RD 148 et 56 avantages et inconvénients
  
- Evolution des projets de la Déviation RD191 depuis 1964 (Présentation par la commune)

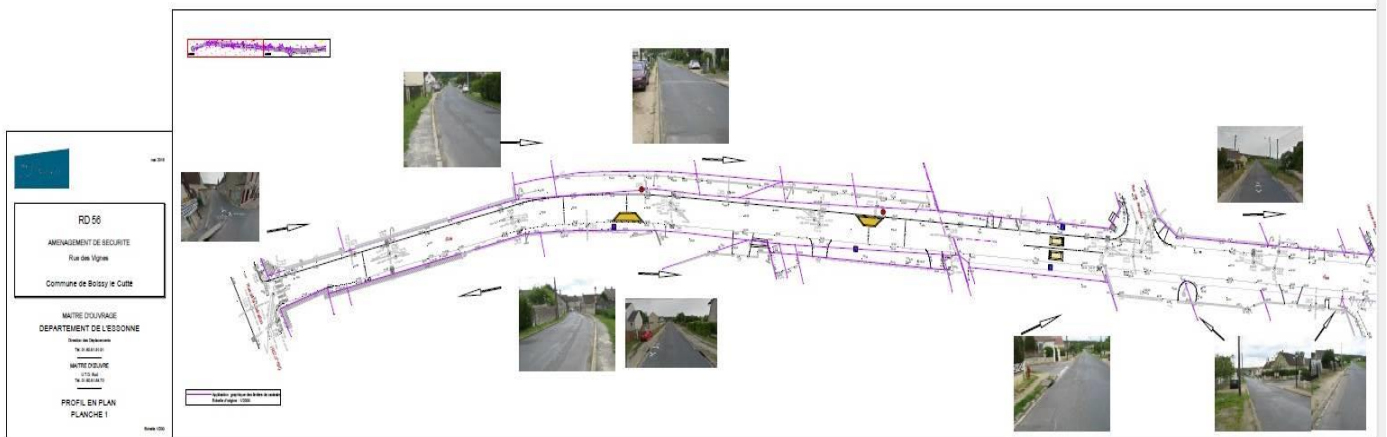
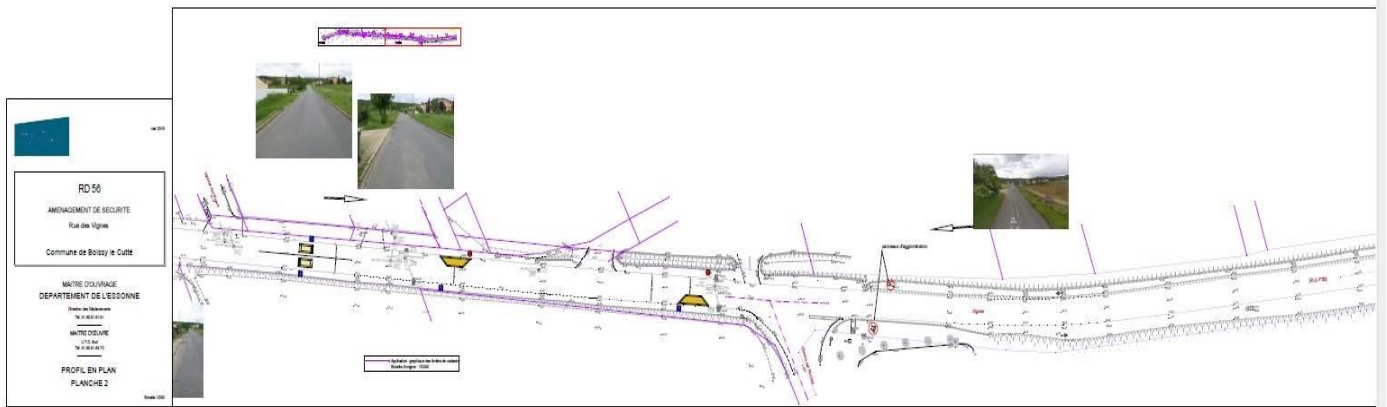
### Questions/réponses

Diffusion d'un Diaporama par l'UTD (M. FAUVAGE) des aménagements étudiés pour les RD et Carrefour, ainsi que les explications techniques pour justifier ces aménagements :

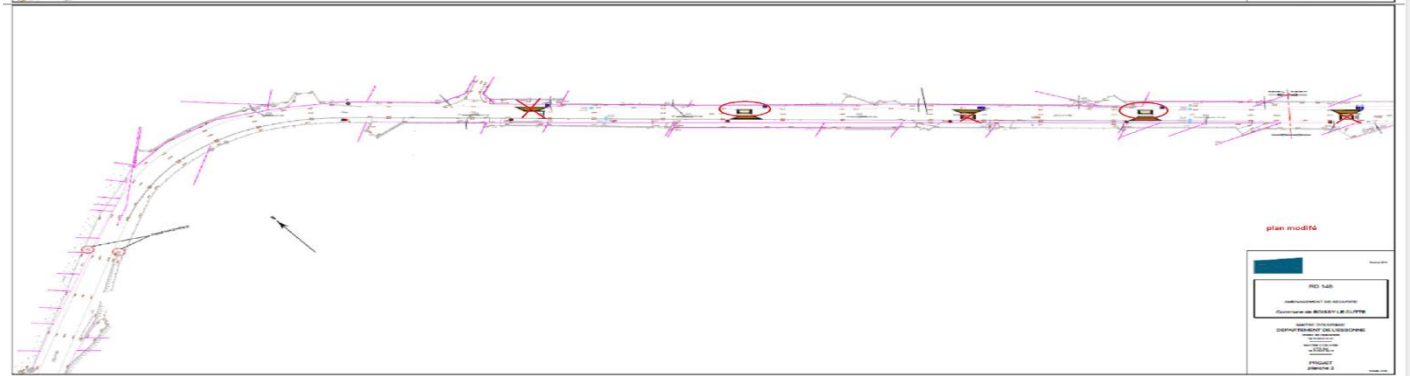
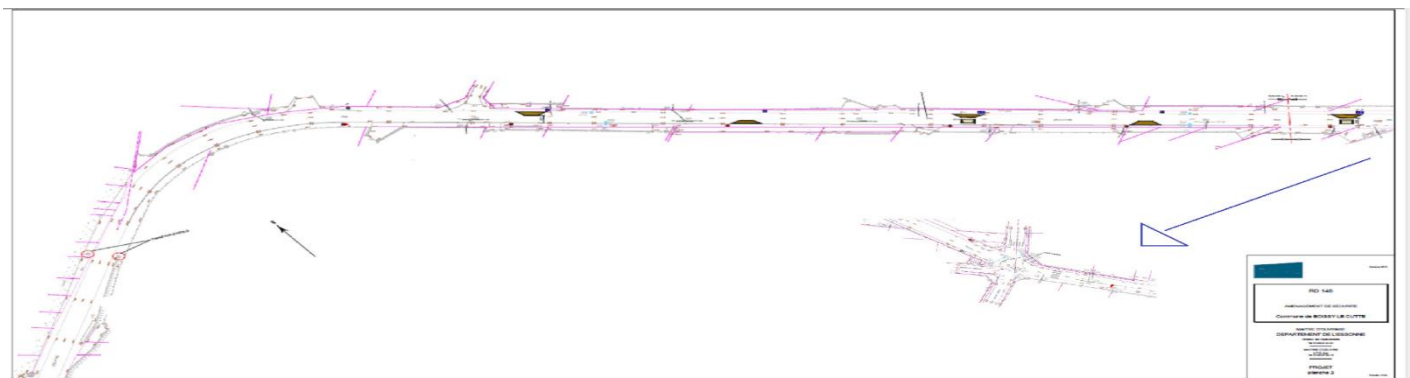
Conclusion de M. FAUVAGE (UTD Sud Essonne) à l'issue des discussions sur les aménagements proposés :

- Carrefour RD191 /rue des Champs : avis globalement favorable au projet – horizon de réalisation été 2019 sous MOA CCEJR + Département (revêtement haute adhérence + couche de roulement si nécessaire). Une nouvelle réunion technique est à programmer + prévoir un courrier au Département demandant explicitement la prise en charge de ces travaux au titre de l'accompagnement des projets locaux (je me tiens à votre disposition pour vous assister dans la rédaction de ce courrier).
- Carrefour RD191 /RD148 (rue des sablons) : travail complémentaire à faire pour matérialisation du stationnement minute devant les commerces – objectif de travaux 2020 (il conviendra de prévoir également un courrier pour faire acter la participation financière du département),
- Aménagements de sécurité rue des sablons : avis globalement favorables à la création d'écluses mais une expérimentation est demandée pour les positionner précisément – cette expérimentation est à programmer,
- Carrefour RD191/RD56 (rue des Vignes) : avis globalement négatif sur le projet de mise en place de feux tricolores – pas d'expérimentation non plus. En revanche, le principe d'un feu couplé à une alarme vitesse a été accueilli favorablement et il a été proposé de prévoir cette signalisation lumineuse tricolore au carrefour RD191/rue du Maréchal Foch – une étude est à prévoir en liaison avec la CCEJR.
- Le département est par ailleurs interpellé sur les dégradations de la RD 191
- Aménagements de sécurité rue des Vignes : avis globalement favorable à la création d'écluses mais une expérimentation est demandée pour les positionner précisément – cette expérimentation est à programmer en même temps que pour la rue des sablons ; les coussins berlinois en revanche ne sont pas souhaités compte tenu des nuisances acoustiques associées.
- Le Département est par ailleurs interpellé sur les dégradations de cette chaussée - l'UT Sud s'est engagée à réaliser en fin du premier trimestre un diagnostic pour identifier la nature des problèmes et les travaux nécessaires.

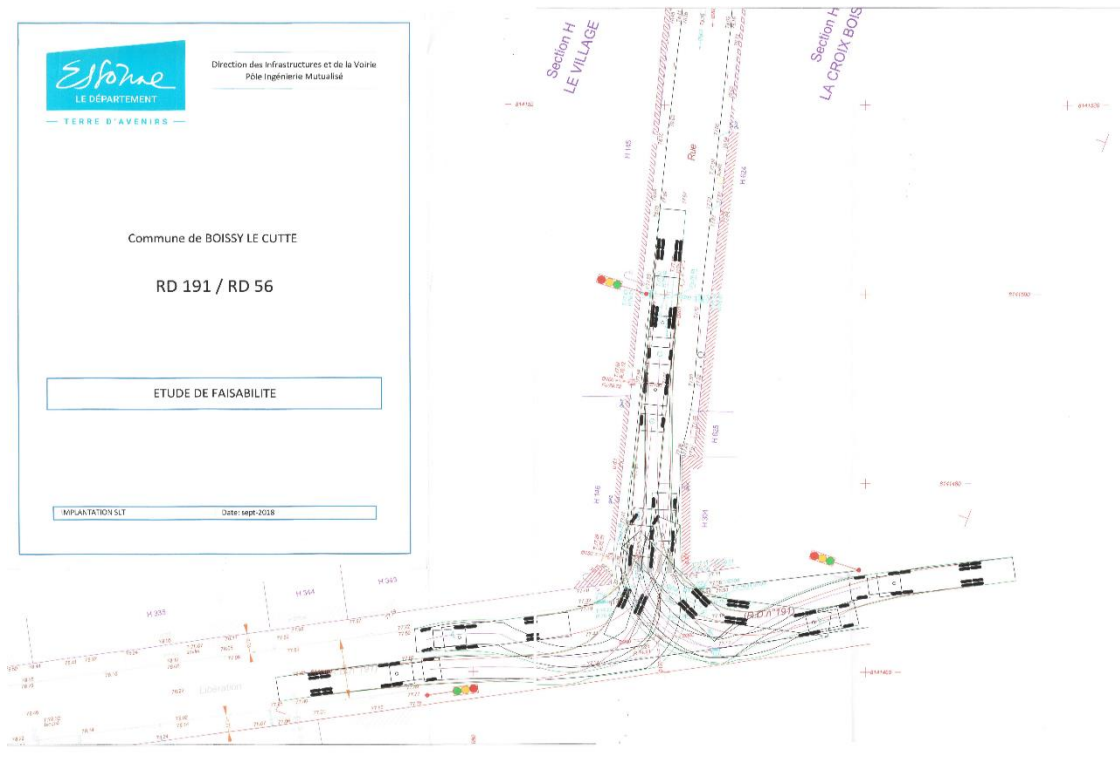
## RD 56 (Aménagements sécuritaires rue des Vignes).



## RD148 (Aménagements sécuritaires rue des sablons)



## Etude de faisabilité régulation croisement RD191/RD56



### - Evolution des projets de la Déviation RD191 depuis 1964

Pour ce qui concerne le point « déviation », présentation par la commune de toutes les études , propositions et délibération faites depuis 1964 à ce jour.



### HISTOIRE D'UNE DÉVIATION 1964-2019







# PROJET EN ATTENTE DE DÉCISION 1969 - 1980 (1)



## Délibération 1969

Demande de rectification du  
Projet de tracé par la commune

**Extrait du Registre des Délibérations  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 1081** - 2008

**Objet** : Demande de rectification du projet de tracé de la déviation de la N. 101.

**Le Maire expose au Conseil** que le tracé de projet de déviation de la déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté, présente un tracé qui ne permet pas de garantir la sécurité des usagers et de permettre la circulation normale de la route. Le Maire expose au Conseil que le tracé de projet de déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté, présente un tracé qui ne permet pas de garantir la sécurité des usagers et de permettre la circulation normale de la route.

**Le Conseil Municipal**, après étude de plan et en vertu de ses attributions, décide de donner son accord au projet de déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté, et de demander au Préfet de la Seine-et-Marne de procéder à la rectification du tracé de la déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté.

**Le Maire**, en conséquence, décide de donner son accord au projet de déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté, et de demander au Préfet de la Seine-et-Marne de procéder à la rectification du tracé de la déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté.

## Préfet - Avril 1970

Demande de rectification du  
Projet de tracé en cours  
d'étude

**PRÉFECTURE DE LA SEINE-ET-MARNE**

**Direction de l'Aménagement Urbain**

**Objet** : Demande de rectification du projet de tracé de la déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté.

**Le Maire expose au Préfet** que le tracé de projet de déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté, présente un tracé qui ne permet pas de garantir la sécurité des usagers et de permettre la circulation normale de la route. Le Maire expose au Préfet que le tracé de projet de déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté, présente un tracé qui ne permet pas de garantir la sécurité des usagers et de permettre la circulation normale de la route.

**Le Préfet**, après étude de plan et en vertu de ses attributions, décide de donner son accord au projet de déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté, et de demander au Maire de la commune de Boissy-le-Cutté de procéder à la rectification du tracé de la déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté.

## Mairie - Mai 1971

Relance de la Municipalité  
aucune nouvelle du projet

**Mairie de Boissy-le-Cutté**

**Objet** : Demande de rectification du projet de tracé de la déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté.

**Le Maire expose au Conseil** que le tracé de projet de déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté, présente un tracé qui ne permet pas de garantir la sécurité des usagers et de permettre la circulation normale de la route. Le Maire expose au Conseil que le tracé de projet de déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté, présente un tracé qui ne permet pas de garantir la sécurité des usagers et de permettre la circulation normale de la route.

**Le Conseil Municipal**, après étude de plan et en vertu de ses attributions, décide de donner son accord au projet de déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté, et de demander au Préfet de la Seine-et-Marne de procéder à la rectification du tracé de la déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté.

**Le Maire**, en conséquence, décide de donner son accord au projet de déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté, et de demander au Préfet de la Seine-et-Marne de procéder à la rectification du tracé de la déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté.

# PROJET EN ATTENTE DE DÉCISION 1969 - 1980 (2)



## Mairie - Octobre 1971

Nouvelle relance de la Municipalité  
aucune réponse au courrier  
adressé au mois de mai 71

**Mairie de Boissy-le-Cutté**

**Objet** : Demande de rectification du projet de tracé de la déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté.

**Le Maire expose au Conseil** que le tracé de projet de déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté, présente un tracé qui ne permet pas de garantir la sécurité des usagers et de permettre la circulation normale de la route. Le Maire expose au Conseil que le tracé de projet de déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté, présente un tracé qui ne permet pas de garantir la sécurité des usagers et de permettre la circulation normale de la route.

**Le Conseil Municipal**, après étude de plan et en vertu de ses attributions, décide de donner son accord au projet de déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté, et de demander au Préfet de la Seine-et-Marne de procéder à la rectification du tracé de la déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté.

**Le Maire**, en conséquence, décide de donner son accord au projet de déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté, et de demander au Préfet de la Seine-et-Marne de procéder à la rectification du tracé de la déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté.

## Courrier DDE - Mars 1980

Levée des réserves foncières prévues au POS  
pour la déviation par la commune

**Direction Départementale de l'Équipement**

**Objet** : Demande de levée des réserves foncières prévues au POS pour la déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté.

**Le Maire expose au Préfet** que le tracé de projet de déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté, présente un tracé qui ne permet pas de garantir la sécurité des usagers et de permettre la circulation normale de la route. Le Maire expose au Préfet que le tracé de projet de déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté, présente un tracé qui ne permet pas de garantir la sécurité des usagers et de permettre la circulation normale de la route.

**Le Préfet**, après étude de plan et en vertu de ses attributions, décide de donner son accord au projet de déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté, et de demander au Maire de la commune de Boissy-le-Cutté de procéder à la levée des réserves foncières prévues au POS pour la déviation de la route départementale n° 101, au lieu-dit de Boissy-le-Cutté.





# PROJET ZONE D'ACTIVITÉ NOUVEAU TRACÉ DE DÉVIATION



## Projet Essonne Aménagement ZA 2017

Les pistes possibles et réalisées pour une Activité commerciale et Artisanale sur Boissy le

Cutté :

Les propositions sont étudiées en fonction des activités existantes sur les zones abritées, dans un périmètre

hiérométrique supérieur à 50 km.

PLAN RETENU POUR LA ZONE DE BOISSY :

DEVELOPPEMENT DE L'ETUDE D'OPPORTUNITÉ

Adaptation de la proposition d'aménagement



Déviation vers RD 56  
VIA Allpack

PRESENTATION DES SCENARIOS D'AMENAGEMENTS

Scénario 1 : Aménagement pour une zone commerciale

Scénario 2 : Aménagement pour une zone artisanale

Scénario 3 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 4 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 5 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 6 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 7 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 8 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 9 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 10 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 11 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 12 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 13 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 14 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 15 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 16 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 17 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 18 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 19 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 20 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 21 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 22 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 23 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 24 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 25 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 26 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 27 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 28 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 29 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 30 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 31 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 32 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 33 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 34 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 35 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 36 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 37 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 38 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 39 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 40 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 41 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 42 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 43 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 44 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 45 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 46 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 47 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 48 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 49 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 50 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 51 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 52 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 53 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 54 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 55 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 56 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 57 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 58 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 59 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 60 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 61 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 62 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 63 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 64 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 65 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 66 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 67 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 68 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 69 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 70 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 71 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 72 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

Scénario 73 : Aménagement pour une zone commerciale et artisanale

## Projet entrée de ville - déviation 2017



Aménagement Entrée  
Zone d'Activité Boissy-le-Cutté  
Création d'une déviation



# ABANDON PROJET ZONE D'ACTIVITÉ DÉBUT 2018



Depuis 2012, le terrain appartenant à la société STRF, destiné à la Zone d'Activité, était réservé pour le développement économique de la commune (compétence intercommunautaire - CCEJR).

La lenteur des démarches pour ce projet a eu pour effet la reprise de ce terrain (début 2018) par la société STRF pour un usage interne.



# NOUVEAU TRACÉ DE DÉVIATION TRANSMIS AU DÉPARTEMENT



Jun 2018

Réponse UTD Sud Essonne



0906 lun. 24 nov. 2018 à 12:20  
Subject: RE: plans de Boissy le Curé  
To: Sylvie Sechet Marie de Boissy le Curé <[mailto:sylvie@boissy-le-cure.fr]>  
Cc: Sandrine ROBERT SIBENAUER <[mailto:SRobert\_Sibenauer@ud-essonne.fr]>, François WOLF <[mailto:FWolf@ud-essonne.fr]>

Bonjour Mme SECHET,

Comme nous l'avons évoqué lors de notre réunion du 21 septembre, je me tiens à votre disposition pour participer à vos côtés à une réunion publique relative à la sécurisation de la RD56 (rue des Vignes).

S'agissant du carrefour entre la RD191 et la rue des Vignes, nous avons exploré les possibilités directionnelles réalisées avant l'été et pourrions envisager (conformément à notre proposition technique formulée le 21 septembre) une expérimentation de la mise en place d'une signalisation tricolore.

Il conviendrait toutefois d'informer les riverains car cette éventuelle expérimentation générerait des nuisances acoustiques à l'arrêt et au redémarrage des véhicules – ce pourrait être l'objet de la réunion publique.

Vous évoquez le sujet de la déviation, que vous avez bien voulu me présenter lors de notre première réunion technique du 20 août, et qui poursuit l'objectif d'améliorer le desserte économique locale.

Je vous confirme que dès que le niveau des études le permettra, le Département sera en mesure de vous apporter une assistance technique pour le raccordement de cette voie nouvelle sur les RD191 et 56. Toutefois, il ressort des premiers échanges avec M. le Vice-Président que les études de la déviation devaient avant tout être initiées localement (commune / CCER) afin d'identifier les contraintes, les procédures nécessaires (acquisitions foncières, contraintes hydrauliques et environnementales au sens large) ainsi qu'une enveloppe financière prévisionnelle.

Je vous remercie pour les adaptations au plan des aménagements visant à réguler les vitesses de circulation sur la RD191, nous les intégrerons et vous transmettrons dans les meilleurs délais l'estimation vérifiée par Maitres d'Ouvrages revus en conséquence.

A votre disposition pour tout complément.

Bien cordialement

Estier FAUJAGE  
Conseil départemental 91  
Direction des Infrastructures et de la Voirie  
Responsable de l'UTD Sud

Les attentes et les problèmes de sécurité des routes départementales à Boissy sont nombreux.

Les différents points évoqués ont suscité des interrogations et des doutes sur les conséquences de la mise en place de certains aménagements. Une concrétisation rapide est espérée notamment pour des aménagements provisoires et les études qui en découleront.

Cette mise en place "rapide" démontrera que nous avons eu la réactivité attendue.

Au sujet de la déviation de la RD191, toutes les solutions proposées (bien qu'elles aient fait l'objet d'études minutieuses) pour le carrefour RD191/RD56 n'auront pas d'effet sur la sécurisation, cette voirie est trop étroite et il n'y a pas de possibilité de l'élargir à moins d'une expropriation. (Solution qui n'est pas envisagée par la municipalité).

Nous souhaitons que l'UTD fasse une étude de faisabilité chiffrée avec plan et visuel à partir du dernier plan de déviation proposé par la commune. Tant qu'un tracé est possible, il faut l'exploiter.

Quelques réflexions faites par le public :

- Les RD ont-elles été étudiées pour supporter le passage régulier de poids-lourds ? vibrations ressenties de plus en plus fréquemment, trottoirs « défoncés », murs des habitations détériorés

Réponse : l'UTD Sud s'est engagée à réaliser en fin du premier trimestre un diagnostic pour identifier la nature des problèmes et le travaux nécessaires.